

L'obligation alternative

Par Antoinecoust, le 20/11/2016 à 10:38

Bonjour,

Dans une obligation alternative, le titulaire du droit d'option est en principe le débiteur, ok.

Mais le débiteur d'une obligation alternative c'est celui qui doit fournir tel ou tel prestation ? Ou c'est celui qui est en attende de tel ou tel prestation ?

Comment on identifie le débiteur et le créancier d'un obligation alternative ? Je me mélange ...

Merci par avance.

Par Isidore Beautrelet, le 20/11/2016 à 12:50

Bonjour

La première partie de ce document devrait vous aider http://reformeobligations.dalloz.fr/2015/06/15/lobligation-alternative-projet-art-1307-a-1307-5/

Par Antoinecoust, le 20/11/2016 à 14:41

Merci beaucoup de votre réponse.

Donc si j'ai bien compris, le débiteur d'une obligation alternative c'est celui qui doit fournir tel ou tel prestation ?